



# LE FAIR PLAY EST UN SPORT



## Coupe de Liège

### Saison 2019

## Instructions de Course

Le **Royal Yacht Club de la Meuse** a le plaisir de vous accueillir à son championnat interne, la « Coupe de Liège » à Liège.

Rue de l'Île Monsin, 2  
B-4020 Liège  
Belgique

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing)
- 1.3 Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5.
- 1.4 La règle 41 (aide extérieure) n'est pas d'application.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.6 Ces IC, ne sont pas conformes à celles prescrites par les RCV 2017-2020. Veuillez en prendre note lors des régates de niveau supérieur.

### 2. Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel au secrétariat de la régata. Si nécessaire, les compétiteurs seront avertis verbalement des avis les concernant.

### 3. Modification des instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard au signal d'avertissement de la course pour laquelle elle prend effet.



### 4. Signaux faits à terre

Les signaux faits à terre seront envoyés depuis la pavillonnerie située sur la terrasse du club house.

### 5. Programme des courses

- 5.1 Inscription : l'inscription peut se faire à partir de midi (équipage et numéro de voile ou signe distinctif).
- 5.2 Jour de course : les jours de courses sont définis dans le calendrier des activités (voir [www.calendrier.rycm.be](http://www.calendrier.rycm.be)).
- 5.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 13h30.
- 5.4 Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 16h00
- 5.5 Nombre de courses : un maximum de courses
- 5.6 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange pourra être envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. Pavillons de classe

Le pavillon de classe utilisé sera le guidon du RYCM.

### 7. Zone de Course

La zone de course est définie entre le Pont Atlas et la Darse située en aval du club house.



## 8. Parcours

- 8.1 Les schémas en annexe 1 montrent les parcours.
- 8.2 Choix du parcours : Le choix du parcours se fera au plus tard au signal préparatoire et se fera comme suit :
- Parcours 1 → Flamme numérique 1
  - Parcours 2 → Flamme numérique 2
- 8.3 Le nombre de boules au-dessus de la flamme de parcours détermine le nombre de tours.

## 9. Marques

- 9.1 Les marques du parcours sont les bouées

## 10. Zones qui sont des obstacles

- Il est interdit de naviguer au-delà de la darse située en aval du Club House
- Attention aux péniches, la priorité leur est acquise.

## 8. Départ

- 8.1 La ligne de départ est délimitée par 2 bouées coniques arborant le pavillon belge
- 8.2 Un bateau qui ne prend pas le départ 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A4 et A5).

## 12. Arrivée

La ligne d'arrivée est délimitée par 2 bouées coniques arborant le pavillon belge.

## 13. Temps cible et temps limites

- 13.1 Le temps cible pour une course est de 30 minutes. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 13.2 Le temps limite pour une course est de 60 minutes pour arriver pour le premier bateau. Dans le cas où le 1<sup>er</sup> bateau ne peut finir la manche sans dépasser ce temps limite, cette manche sera annulée.
- 13.3 Les bateaux ne passant pas la ligne dans un délai de 20 minutes après l'arrivée du premier bateau seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5 des RCV.

## 14. Réclamations et demandes de réparation

- 15.1 En cas de litige, et en absence de comité de réparation, le comité de course le remplacera s'il n'est pas partie. Dans la mesure du possible, les concurrents s'accorderont à l'amiable et seront fair play.
- 15.2 Si des protestations doivent être déposées auprès du comité de course, cela doit être fait dès que possible.
- 15.3 Les parties et les témoins seront appelés par le comité de course/jury, qui les recevra dans son bureau (container).
- 15.4 Si un bateau enfreint une règle sans réparer, le comité de course en prendra note et informera le compétiteur. Si ce comportement devait se répéter il prendra des sanctions.
- 15.6 Les bateaux lésés par une décision du comité de course/jury peuvent venir le lui signaler s'ils le désirent.

## 15. Classement

- 15.1 Le système de classement est le classement par coefficient FFVoile « voile légère ». Les bateaux habitables se verront octroyé un coefficient adapté à la voile légère. (méthodes décrites en annexe 2)

## 16. Règles de sécurité [DP]

Un bateau qui abandonne **DOIT** le signaler au comité de course dès que possible.

## 17. Remplacement d'équipement et changement d'équipage.

Le remplacement d'équipement endommagé ou d'équipage ne peut se faire sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

## 20. Bateaux officiels

Les bateaux de sécurité seront marqués par un « R » sur fond rouge.

## 23. Évacuation des déchets

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être évacués soit aux endroits prévus à cet effet sur terre soit à bord d'un bateau officiel.

## 25. Communications radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

## 26. Décision de courir

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage(s) (matériel(s) et/ou corporel(s)).

## 27. Assurance

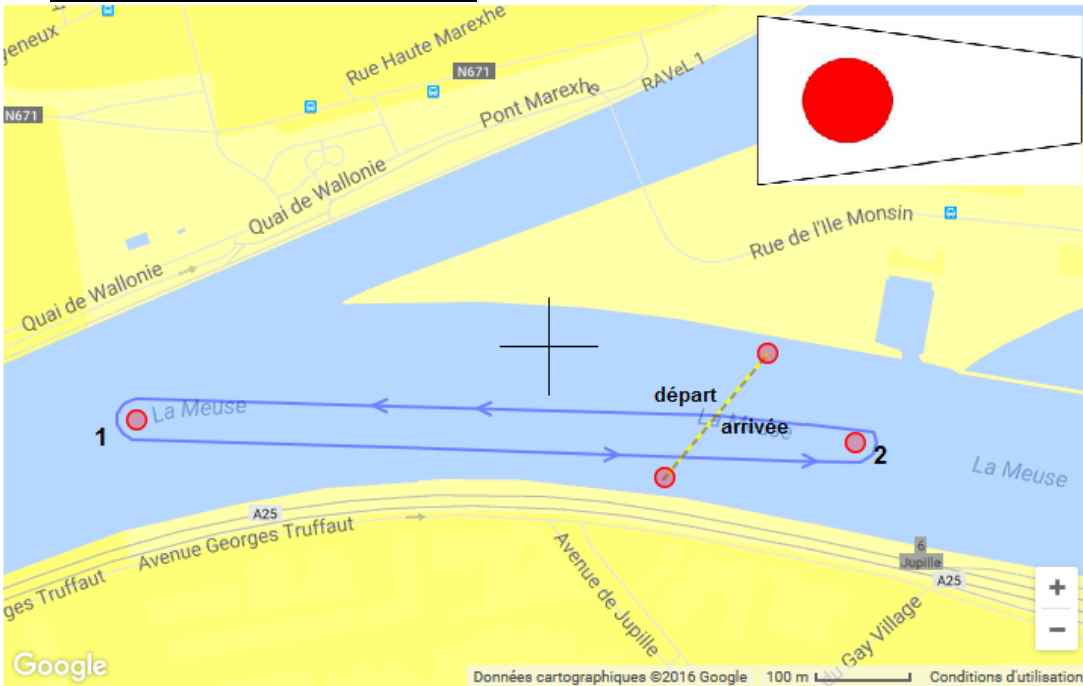
Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

La coupe de Liège étant une activité normale du club, les bateaux du club sont assurés en RC.



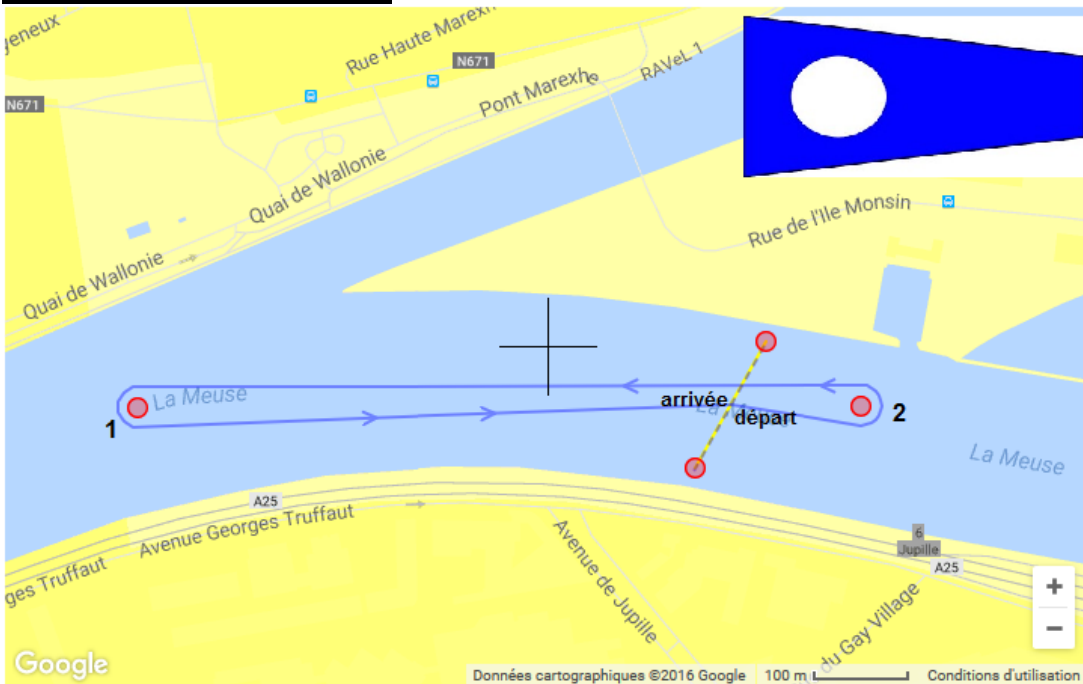
**Annexe 1 : Parcours :**

**Parcours 1 – Vers l’amont**



(Départ)  
1 : BA  
2 : BA  
(Arrivée)

**Parcours 2 – Vers l’aval**



(Départ)  
2 : BA  
1 : BA  
(Arrivée)

**Annexe 2 : Coefficients :**

Les coefficients voile légère sont consultables sur le site :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Deriveurs>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillards>

Les coefficients des habitables consultables sur

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/coefficients.asp> et

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.asp> seront adaptés à la voile légère

par le calcul suivant :  $\frac{768}{\text{coefficient osiris}} = \text{coefficient voile légère}$

Instructions de Course